

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 20 février 2014

Communiqué de presse

Contrôle d'un navire de pêche Saisie d'une importation frauduleuse de lambis

Préparée de longue date, une opération de contrôle d'un navire de pêche soupçonné d'importation frauduleuse de lambis s'est déroulée ce mercredi 19 février au soir.

Cette opération, coordonnée entre la Direction régionale des gardes-côtes de la Douane et la Direction de la mer, a mobilisé quatre équipes terrestres (deux des affaires maritimes, une de la gendarmerie nationale, une des douanes) ainsi que l'hélicoptère des douanes.

Au débarquement à Trinité, les agents des affaires maritimes ont constaté la présence à bord d'une quantité importante de lambis d'une taille inférieure à la taille marchande autorisée pour la pêche et la commercialisation. **En effet, la réglementation spécifique que cette taille doit être d'un poids supérieur à 250 grammes de chair.**

Aussi, sans préjuger des infractions douanières qui pourront être relevées, ni des suites données par l'autorité judiciaire, **les deux tonnes de lambis que transportait le navire de pêche ont été saisies, dont une partie a été donnée à une association caritative.**

La direction de la mer rappelle le lambi est une espèce protégée et à ce titre listée dans la convention de Washington (CITES). Le non respect de la réglementation de la pêche peut être sanctionné par une amende pouvant atteindre 22500 euros.

Contact réservé aux médias :

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 / audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr 1/1